

Assemblée générale du 14 mars 2020 .

Nous tenons, une fois encore, à remercier la commune de Saint-Gobain, son Maire, Monsieur Frédéric MATHIEU, Monsieur Éric ANTOINE, adjoint très actif et disponible pour les associations, ainsi que le conseil municipal dans son ensemble, qui nous soutiennent dans la lutte pour la préservation de notre patrimoine naturel et de notre cadre de vie

En nous subventionnant

En mettant à notre disposition à titre gracieux une salle pour nos réunions mensuelles

En nous prêtant un local où nous pouvons entreposer notre matériel

En nous laissant occuper les différentes salles communales pour les différentes expositions que nous organisons

Et enfin en nous proposant la salle de cinéma et tout son matériel pour présenter notre festival vidéo animalier amateur annuel.

Pour cette assemblée générale, je vous propose le plan suivant :

Point sur les activités passées

Point sur les activités futures

Point sur la trésorerie

Point sur l'activité chasse

Point sur la sylviculture

Questions diverses.

Cette année 2019 a été un tantinet perturbée, puisque, tour à tour, un Conseiller Technique, le Secrétaire, le Président et la Vice-Présidente ont été confrontés à des petits soucis de santé. Tout semble être rentré dans l'ordre et le fonctionnement de l'association peut reprendre normalement.

ACTIVITES PASSEES.

Rallye touristique de la Pentecôte.

18 ° festival vidéo animalier amateur en novembre 2019 au cinéma l'Ermitage.

Exposition de photos animalières au site de la Chapelle. Cette expo était présentée par Messieurs Éric MULLER et Julien TOURIGNY.

Randonnées pédestres du printemps et d'hiver.

Participation au comptage au phare des grands animaux en mars 2019.

Plusieurs réunions avec le collectif ASfor afin de concrétiser la mise en route de cette entité, notamment en désignant un Comité directeur ainsi qu'un Conseil d'Administration.

Participation à un article du CHASSEUR FRANÇAIS de mars 2020 à propos de « ces forêts qui s'industrialisent ».

Courrier à l'ONF pour une demande de renseignements et de documents à propos de la forêt domaniale de Saint-Gobain Coucy-basse, courrier dont je vous parlerai tout à l'heure.

ACTIVITES FUTURES.

Rallye touristique du samedi 30 mai. Les inscriptions pour ce rallye devraient être mises à votre disposition sur notre site prochainement.

19° festival vidéo animalier amateur en novembre 2020 au cinéma l'Ermitage de Saint-Gobain.

Exposition de photos animalières présentée par Monsieur Peter CORDIER.

Participation au comptage au phare des grands animaux.

Randonnée d'hiver et de printemps.

Participation, en tant que conseil, à la mise en place du scénario d'un court-métrage imaginé par un professeur d'audio-visuel du lycée Paul Claudel de Laon, Monsieur Mathieu Genet.

Ce scénario a été retenu afin d'être réalisé sur la période 2020-2021.

Bilan financier.

Point sur l'activité chasse.

Point sur la sylviculture.

Questions diverses.

POINT SUR LA SYLVICULTURE.

On a toutes et tous en tête les images de la forêt amazonienne ravagée par les flammes et les déclarations politiques sur l'urgence de sauver le « poumon de la planète ».

Mais la forêt française, elle aussi, est en crise.

Il y a d'abord la situation critique au sein de l'office National des Forêts, l'ONF, chargé de gérer la forêt publique qui représente un quart du territoire forestier national.

Des effectifs qui diminuent, avec moins de fonctionnaires, un modèle économique basé sur la vente de bois qui ne fonctionne plus, des forestiers qui vivent très mal les changements de structure de l'Office.

On est passé du temps long forestier au temps court du Marché.

Souffrance au travail, suicides, le malaise est profond, et les agents redoutent une remise en cause du service public de la forêt.

Et puis, il y a la forêt privée, les trois quarts du territoire forestier, où les banques et les assurances sont de plus en plus présentes...

Dans plusieurs régions, comme le Limousin et le Morvan, c'est une vision industrielle de la forêt qui s'est imposée.

Monoculture de résineux de pins Douglas, coupes rases et replantations dans la foulée, avec des cycles courts (35 ans de moyenne).

Résultat, des sols lessivés, une perte dramatique de biodiversité, moins de forêts mélangées, qui pourtant résistent mieux à la sécheresse et aux attaques d'insectes et sont donc mieux armées pour lutter contre les désagréments du dérèglement climatique, et moins de forêts vieillissantes qui captent pourtant beaucoup de CO2.

Face au réchauffement climatique et à la menace bien réelle de la disparition de nombreuses essences, les acteurs de la filière bois, les forestiers et certains agents de l'ONF interpellent les autorités françaises.

Des manifestations, à Paris et en Province, des courriers, des clips, des chansons, des grèves sont monnaie courante.

Pourtant pas ou peu d'échos dans la presse.

La forêt française brûle, et nous regardons ailleurs...

UNE PRIVATISATION RAMPANTE DE L'ONF.

Après 15 ans de réformes bancales et un malaise profond du personnel, le gouvernement est en train d'accélérer la privatisation de l'Office. Ce qui est en jeu aujourd'hui, c'est la fin du statut de fonctionnaire et le remplacement par des salariés de droit privé.

Pourquoi cette manœuvre est une nouvelle menace pour la forêt publique ?

En juillet 2019, un rapport interministériel reconnaissait la « richesse exceptionnelle du travail des agents de l'ONF et « l'intérêt primordial de le conserver ». C'est tout le contraire qui se produit.

Le 22 janvier 2020, le nouveau Directeur de l'ONF, Bertrand MUNSCH, annonce la modification prochaine du Code Forestier dans le but de « généraliser l'accès des personnels sous contrat de droit privé à l'ensemble des métiers et fonctions de l'établissement ».

Le 5 février 2020, la loi ASAP (Accélération de la Simplification de l'Action Publique) est validée par le Conseil des ministres.

Il est évident que le but de cette loi est financier. Un fonctionnaire coûte environ 20% de plus qu'un contractuel. Le déficit abyssal de l'Office s'accroissant régulièrement, l'économie intéresse le gouvernement qui prône donc une gestion forestière à bas coût et à court terme, au détriment de l'intérêt général.

La privatisation en cours est insidieuse. Symboliquement, le gouvernement a choisi de ne pas changer le statut de l'établissement public, mais en le vidant de ses fonctionnaires, le résultat est le même.

On entend à nouveau la petite musique que l'on a entendue lors du démantèlement de la poste, de France Télécom, d'EDF ou de GDF :

« l'activité concurrentielle de l'Office devrait être filialisée ».

Il faut filialiser toutes les activités qui gagnent de l'argent, pour un jour pouvoir éventuellement les privatiser, et les isoler du reste des activités non bénéficiaires ou qui relèvent des missions d'intérêt public.

On entend aussi vaguement parler de la transformation de l'office en Société anonyme, ce qui permettrait d'associer des partenaires financiers externes par ouverture du capital.

Autrement dit, la piste de la privatisation est séduisante, mais comme elle n'est pas immédiatement applicable à cause du Code forestier... continuons sur la voie de la privatisation rampante...

D'où cet article 33 de la loi ASAP qui donnerait la possibilité aux salariés de droit public d'exercer des missions de police (recherche et constatation d'infractions, dégâts aux

sols, aux arbres, infractions de chasse, de pêche, à la loi sur l'eau, à la circulation des véhicules dans les espaces naturels, dépôts sauvages d'ordures etc...), police qui, soit dit en passant, est abandonnée depuis belle lurette sur notre massif mais qui est encore présente sur la plupart des forêts.

Jusqu'à présent, notre république limitait l'attribution des pouvoirs de police à des fonctionnaires assermentés. Le statut de fonctionnaire assure l'indépendance et l'impartialité pour résister aux pressions des marchands de bois ou d'autres utilisateurs de la forêt.

Un salarié de droit privé exerçant dans une forêt communale aura-t-il le cran de relever des infractions commises par un marchand de bois qui est le client de la commune, ou celles commises par des chasseurs qui ont payé un droit de chasse à la même commune ?

Et ces exemples sont tout à fait transposables sur une forêt domaniale.

On parle même de laisser les exploitants forestiers choisir eux-mêmes les arbres à exploiter dans les parcelles. Fini le fameux martelage qui façonnait harmonieusement la musculature de l'agent forestier et qui était pratiqué avec sagesse connaissance et expérience par les anciens. La forêt sera « open bar », avec tous les abus que l'on peut imaginer...

Dans le « Manifeste du Tronçais », le syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace naturel déclare :

« Le droit forestier français, vanté dans le monde entier comme une préfiguration historique du concept de gestion durable, consacre la forêt comme bien commun. Il prévoit des outils de protection des forêts privées et publiques par les pouvoirs publics. Pourtant, le principal instrument de cette politique, l'office National des Forêts, subit un véritable détournement de ses missions d'intérêt général. La privatisation en cours de ses activités régaliennes (police par ex) préfigure la disparition de ce service public et une politique forestière au rabais... ».

En bref, les menaces qui pèsent sur l'ONF soulèvent une question majeure :

La forêt n'est-elle pas l'un de ces « biens communs » qui appartiennent à tous les citoyens et non pas à l'Etat et qui devraient donc être inaliénables ?

LE DOUBLE LANGAGE DU GOUVERNEMENT

Un rapport de 2019 sur l'état de l'environnement en France indique que 32% des forêts sont dans un état défavorable mauvais, 45% dans un état défavorable et que le risque d'extinction des espèces est alarmant (plus 138% en 26 ans). Malgré ces annonces, l'Etat continue de prioriser la dimension économique de la forêt au préjudice de enjeux environnementaux et sociaux qui deviennent de plus en plus évidents et inquiétants.

En juillet de la même année, un rapport interministériel reconnaissait « la richesse exceptionnelle » du travail des agents de l'ONF et l'intérêt primordial de le conserver.

La commission Européenne a reconnu d'intérêt général le Régime forestier mis en œuvre par l'Office dans les forêts publiques.

Le 22 janvier 2020, la députée du Nord Anne-Laure CATTELOT se voyait confier par le Premier Ministre une mission parlementaire pour faire des propositions à la hauteur des enjeux climatiques sociaux et économiques de la forêt.

Pour avoir rencontré cette jeune députée avec le collectif ASfor, je peux témoigner de sa prise de conscience, de sa bonne foi et de son investissement réel dans son action.

A l'issue du 3^o conseil de défense écologique, présidé par le Président de la république, le gouvernement a souhaité engager une réflexion d'ensemble sur les enjeux liés à la forêt.

Dans sa lettre de mission pour Madame CATTELOT, le 21 janvier, le Premier Ministre rappelait que la forêt joue un rôle majeur pour atténuer les effets du changement climatique. Qu'elle constitue un réservoir de biodiversité, contribue à la protection de la ressource en eau et participe à la réduction des risques en montagne.

Le 23 janvier, la ministre de la transition écologique, Elisabeth BORNE, avait également prévu de se rendre en Haute-Marne à l'occasion de la création du nouveau parc national de forêts. Elle y a parlé notamment de la protection des espaces forestiers.

Ces doubles discours, ces effets d'annonce et de communication sont bien étranges.

Comment peut-on prétendre défendre les forêts, et en même temps malmener les travailleurs qui s'en occupent, remettre en cause le Code forestier qui fait référence dans toute l'Europe et détruire l'outil de travail multiséculaire qu'est l'ONF (ex eaux et forêts) ?

Comment peut-on prétendre protéger la biodiversité et prôner une sylviculture monospécifique qui détruit les écosystèmes et les biotopes sensibles entraînant la disparition d'un nombre incalculable d'espèces ?

Nous avons eu les paroles, à quand les actes ?

Sources.

Benoît COLLOMBAT, Radio France.

Canopée Forêts Vivantes.

Intersyndicale public/privé des personnels de l'ONF.

Mediapart.

Reporterre, le quotidien de l'écologie.

Le chasseur français.